Image not found or type unknown

Demande de la nationalité francaise

Par **emma25**, le **01/12/2013** à **13:28**

bonjour,mon grand-pers possède la nationalité française par décret de réintégration en effet mon père été majeur l'heur de l'acquisition et été sans effet sur sa nationalité en sachant que mon père est décédé, alors je voudrai savoir si on a le droit ou non ? merci

Par **aguesseau**, le **01/12/2013** à **20:05**

bjr,
si votre grand père a été réintégré dans la nationalité française alors que votre père était majeur, cette réintégration ne s'appliquait pas à votre père et encore moins à ses enfants.
donc vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française à ce titre.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés